

LA GESTION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

INTRODUCTION

Cette formation a pour objectif de s'assurer que les employeurs possèdent toutes les connaissances nécessaires pour assurer le suivi d'une réclamation pour une lésion professionnelle. Quelles sont les étapes à suivre, quels sont les documents à compléter, comment calculer les 14 premiers jours d'absence, comment signifier un désaccord auprès de la CNESST ? Ainsi, afin d'optimiser vos démarches, nous vous présenterons, entre autres, les droits et les obligations en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et nous vous guiderons pour que vous soyez en mesure d'assurer un suivi optimal de vos dossiers à travers chacune des étapes et ce, jusqu'à la consolidation.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Diminuer les coûts reliés à la gestion des lésions professionnelles.
- Comprendre les droits et les obligations en vertu de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).
- Maîtriser les étapes essentielles du processus de gestion des réclamations.
- Implanter une politique de gestion des lésions professionnelles et de maintien du lien d'emploi, notamment par l'assignation temporaire.

CONTENU DE LA FORMATION

- La déclaration de l'événement par le travailleur.
- Le rôle de l'employeur et du gestionnaire dans une réclamation CNESST.
- Comment effectuer une enquête et analyse de l'accident de travail efficace.
- Analyser les critères d'admissibilité pour une lésion professionnelle (accident du travail ou maladie professionnelle)
- Les différents formulaires et rapports médicaux de la CNESST.
- Les bienfaits de l'assignation temporaire.
- Les procédures de contestation des dossiers CNESST.
- Le suivi des réclamations CNESST.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants est demandé.

MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

DURÉE

- 3 h 30

INSCRIPTION

formation@gestess.com
T. 1 888 307-8394, poste 60

GESTESS est un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT).

